# Un accompagnement social très professionnel

## ENSEMBLE pour vous aider

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL Votre employeur vous aide

La plateforme d'appels médico-sociale, Ligne claire, est un service proposé par votre collectivité, son centre de gestion et la MNT.

#### Confidentialité

Ligne claire garantit la totale confidentialité des informations que vous lui communiquez. Dans le cadre d'un accompagnement social, votre consentement est par ailleurs systématiquement recueilli avant tout contact éventuel avec un organisme local ou un acteur de terrain concernant votre dossier.

#### Compétence

Les conseillers de Ligne claire sont spécialement formés pour vous accompagner dans vos démarches sociales.

#### > Fiabilité

Ligne claire garantit l'indépendance, la validation et l'actualisation des informations qui vous sont communiquées.

Près de 3 millions de personnes bénéficient des services offerts par Ligne claire.







Votre collectivité s'appuie sur les expertises du centre de gestion départemental et de la MNT pour :

- Apporter aux agents qui le souhaitent un service d'accompagnement social, grâce au centre d'information et de conseil médico-social, Ligne claire.
- Mettre en place des programmes et des interventions dans le domaine de la prévention et de la santé au travail





La Mutuelle Nationale Territoriale est le n°1 de la Fonction Publique Territoriale en Santé et en Prévoyance. Elle protège plus de 1,1 million de personnes et accompagne 16 000 collectivités territoriales.



#### www.mnt.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro 775 678 584 - Document non contractuel - © Fotolia.com Ligne claire est un service proposé par Santé Mutuelle Services, Société par actions simplifiée au capital de 60 060 euros. Siège social : 392, rue des Mercières 69 140 Rillieux-la-Pape - RCS Lyon 438 102 584 Tout adhérent dispose un droit d'accès, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant détenues par Santé Mutuelle Services, qu'il peut exercer en contactant Ligne claire.





### Ne restez pas seul(e) face aux difficultés

Arrêt de travail, longue maladie, handicap, manque d'argent... Quand la vie bascule, l'aide et l'accompagnement externes sont essentiels.

Comment s'y retrouver dans le maquis des organismes, des allocations, des démarches administratives ? **Appelez le service Ligne claire!** 

Un numéro:

09 78 97 02 02

(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h Et le samedi de 9h à 17h

Des professionnels : une assistante sociale spécialisée dans les droits statutaires des agents de la Fonction publique territoriale et des conseillers médico-sociaux, vous écoutent et vous orientent.

Si nécessaire, ils peuvent vous proposer des échanges réguliers pour suivre avec vous la résolution de vos problèmes.

### Des réponses à vos interrogations





J'ai des difficultés financières et j'ai du mal à payer mes cotisations de mutuelle.

> Existe-t-il des aides ?

Je suis handicapé suite à un accident.

> Comment concilier ce handicap avec mon activité professionnelle ?

Je suis actuellement en congé longue maladie.

> Que dois-je faire pour préparer mon retour au travail ?

Mon enfant a un gros problème de santé. Il doit rester à la maison.

> Existe-t-il des solutions de garde et d'aide scolaire ?

Mon père est en fin de vie.

> Comment puis-je l'accompagner au mieux ?

La pateforme médico-sociale **Ligne claire** a une connaissance large et approfondie des administrations et institutions qui interviennent dans le champ social. Son équipe médico-sociale vous orientera vers les bons interlocuteurs, et/ou vous communiquera les informations indispensables à l'aboutissement de vos démarches.



Les professionnels de Ligne claire vous accompagnent dans vos démarches pour accéder aux dispositifs en adéquation avec les difficultés rencontrées :

- **Difficultés financières**:

  paiement des soins, prise en charge de la
  mutuelle (CMU-C, ACS...), surendettement...
- Arrêts de travail : maladie, accident, maladie professionnelle, invalidité, dispositifs de maintien dans l'emploi...
- Perte d'autonomie et dépendance liée à la maladie, à l'âge ou au handicap : aide ou soins à domicile, adaptation du logement, hébergement spécialisé, prestations publiques, action sociale de la mutuelle...
- Handicap:

  Faire face à ses répercussions sur la vie quotidienne et professionnelle, reconnaissance du handicap, droits associés...
- Famille et petite enfance :
  protection maternelle et infantile, modes de
  garde, scolarité et études, logement...